

## PLANIFICATION LOCALE : LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LE GENRE ABSENTS DES PROCESSUS DE DECISION AU NIVEAU LOCAL



### L'IGNORANCE ET LA MECONNAISSANCE DES ELUS LOCAUX

- Renforcer la prise de conscience des maires par une meilleure compréhension des effets des changements climatiques.
- Nécessité de préparer les populations locales aux risques climatiques afin qu'elles s'engagent plus à faire partie de la lutte.
- Partager l'ambition de faire des territoires un rempart face aux aléas climatiques et plus largement, aux désordres de la nature.

La loi n° 97-028 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin a consacré aux collectivités territoriales des compétences propres, distinctes de celles de l'Etat. C'était en 1999.

On était loin, à l'époque, de l'ampleur que prennent aujourd'hui les changements climatiques. Donc, cette loi, ne faisait aucune allusion aux impacts des changements climatiques au niveau local ni sur les mécanismes d'adaptation à ses effets. Il a fallu bien plus tard, à partir des années 2015 pour que la fragilité des territoires soit reconnue face aux effets des changements climatiques et en même temps sur les populations.

La loi n'a pas changé pour autant, bien que certains élus locaux aient commencé par être invité aux conférences annuelles sur le Climat. Cela n'a pas suffi, pour que les élus locaux se rendent compte de leurs rôles et responsabilités dans la lutte contre les effets des changements climatiques sur leurs territoires. Encore qu'eux tous n'appréhendent pas la question des changements climatiques de la même manière afin d'en faire une priorité dans leur Commune.

Et pourtant, le Bénin est fortement affecté par les changements climatiques et ce phénomène a forcément des effets sur les territoires des collectivités/communautés locales.

La situation est particulièrement difficile pour les femmes, surtout les femmes rurales et périurbaines aux ressources limitées, qui subissent davantage les contrecoups et les répercussions des changements climatiques que les hommes.

Outre les femmes, il existe également d'autres groupes vulnérables comme les personnes âgées et les handicapés. Il importe donc pour les élus locaux de prendre en considération la différence de nature entre ces demandes dans le cas d'une politique d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des catastrophes.

On se rend compte, que les élus locaux et leurs conseils communaux ont du mal à intégrer les questions des changements climatiques et du genre dans les documents de planification au niveau local.

Un exemple parmi tant d'autres, qui montrent le peu d'intérêt des autorités locales à ces différentes questions et rapporté par un responsable d'ONG.

Celui-ci raconte que dans le budget annuel élaboré par le conseil communal d'une des 77 Communes du Bénin, que c'est un montant de 2000 qui a été alloué à la gestion des risques et catastrophes.

Cela traduit soit une méconnaissance ou un mépris des élus locaux que les enjeux réels des questions de changements climatiques.

## **Il faut renverser la table**

Les changements climatiques sont déjà un fait inhérent à notre quotidien et constituent l'un des plus grands défis de notre temps que ce soit au niveau local, national, régional qu'international. Il urge donc de mener des actions dans l'immédiat et que des engagements forts puissent être pris à tous les niveaux et surtout de la part des élus locaux. A cet effet, ils ont l'obligation :

- d'assurer leurs responsabilités en matière de lutte contre les effets des changements climatiques et à mettre en œuvre les stratégies locales d'adaptation.
- de se concentrer sur les femmes et les groupes vulnérables qui représentent la majorité des personnes les plus vulnérables, surtout au sein des milieux ruraux et périurbains.

- d'identifier les obstacles qui limitent au niveau local la prise en compte des changements climatiques.

Il faut conclure que la lutte contre les effets des changements climatiques au Bénin, nécessite la relecture de la loi n°97-028, portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin en y incluant les préoccupations climatiques et la question du Genre. Mettre ensuite, à la tête, des conseils communaux des hommes et femmes qui comprennent mieux l'enjeu et qui prennent leur part de responsabilité dans la lutte contre les effets des changements climatiques et qui donnent une chance à la prise en compte du genre dans les documents de planification/stratégiques.

### **Les changements climatiques et le genre dans les textes et documents de planification**

Les Plan de Développement Communaux de troisième Génération (PDC3) ont été les premiers documents, à avoir réalisé, au niveau local, des diagnostics sur les changements climatiques ainsi que sur la situation sociale et politique des femmes dans un contexte de changement climatique.

Ce diagnostic montre clairement que les secteurs de développement exposés aux effets néfastes des changements climatiques concernent en grande partie les femmes et les problèmes liés aux différentes mesures sont relatifs à l'accès et aux contrôles des ressources naturelles et surtout à la gestion des bénéfiques issues de la vente desdites ressources.

Pour réellement lutter contre les changements climatiques, il faut, d'une part trouver de nouveaux mécanismes/moyens d'instaurer des approches équitables, durables et participatives dans lesquelles tout un chacun, quel que soit son genre, son âge, ou son statut socio-économique, se retrouve et peut participer et dans lesquelles les interventions liées aux changements climatiques reflètent les réalités locales et y répondent, et d'autre part, lutter contre les inégalités de genre et les dépasser.